

## 6 - Fixation de tarifs pour la vente de produits de promotion en nombre

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Dans le cadre de ses actions de promotion et de communication, la Ville de Besançon propose un tarif spécifique de vente pour ses produits promotionnels lorsque ceux-ci font l'objet d'une vente en nombre à des associations ou organismes partenaires. La vente en nombre s'entend pour toute quantité supérieure à 10 pour tous les objets cités ci-après sauf pour les carafes «La Bisontine» dont la quantité sera supérieure à 12.

En complément de la liste des tarifs 2016, votée au Conseil Municipal du 14 décembre 2015, il est proposé d'adopter la liste de tarifs présentée ci-après pour la vente en nombre d'articles de promotion à des associations ou organismes partenaires dans le but de contribuer aux actions de communication de la Ville de Besançon.

	<b>Propositions 2016 HT car vente non assujettie à TVA</b>
Bande réfléchissante	0,60 €
Bidon sportif	1,00 €
Bracelet	0,80 €
Casquette	2,00 €
Chèche	4,10 €
Crayon/Stylo	0,50 €
Crayon/Stylo moyenne gamme	1,00 €
«La Bisontine» Carafe 1 l	2,75 €
«La Bisontine» Carafe ½ l	2,20 €
«La Bisontine» Boîte carton (pour carafe 1 l)	0,70 €
«La Bisontine» Boîte carton (pour carafe ½ l)	0,75 €
«La Bisontine» Bouteille «nomade»	2,00 €
Magnet rectangulaire	1,30 €
Magnet carré/rond	1,00 €
Magnets ronds : lot de 5	2,00 €
Mug	3,80 €
Parapluie	8,00 €
Porte-clé moyenne gamme	3,00 €
Sac tissu ou intissé	1,00 €
Tee-shirt adulte	3,00 €
Tee-shirt enfant	2,50 €
Tour de cou	0,50 €
Verre éco cup	0,50 €

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à valider ces propositions de tarifs.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de valider les propositions tarifaires du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 6 avril 2016.*